



N° de résolution
ou annotation

**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

**MRC DE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE
ASSEMBLÉE STATUTAIRE DU 23 FÉVRIER 2022**

À l'assemblée statutaire du conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville, le mercredi 23 février 2022 à 15h30, sont présents les représentants de chacune des villes suivantes:

| | |
|--------------------------------------|----------------------------------|
| Madame Liza Poulin, mairesse | Ville de Blainville |
| Madame Christine Beaudette, mairesse | Ville de Boisbriand |
| Monsieur Gilles Blanchette, maire | Ville de Bois-des-Filion |
| Monsieur Jean Comtois, maire | Ville de Lorraine |
| Madame Julie Boivin, mairesse | Ville de Sainte-Anne-des-Plaines |
| Monsieur Christian Charron, maire | Ville de Sainte-Thérèse |
| Madame Melissa Monk, conseillère | Ville de Rosemère |

formant quorum sous la présidence du Préfet, monsieur Eric Westram, maire de la Ville de Rosemère.

Est également présent dans la salle du conseil:

Monsieur Kamal El-Batal, directeur général
et secrétaire-trésorier MRC de Thérèse-De Blainville

2022-02-27

OBJET : Ouverture et suspension de l'assemblée

Il est proposé par Madame Julie Boivin
Mairesse de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
appuyé par Monsieur Gilles Blanchette
Maire de Ville de Bois-des-Filion

QUE l'assemblée statutaire du mercredi 23 février 2022 soit et est ouverte et suspendue, afin de permettre aux membres du conseil de terminer l'agenda du comité plénier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-02-28

OBJET : Réouverture de l'assemblée

Il est proposé par Monsieur Jean Comtois
Maire de Ville de Lorraine
appuyé par Madame Christine Beaudette
Mairesse de Ville de Boisbriand

QUE l'assemblée statutaire du mercredi 23 février 2022 soit et est réouverte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-02-29

OBJET : Période de questions

Le directeur général confirme qu'aucune question n'a été reçue du public.



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

N° de résolution
ou annotation

2022-02-30

OBJET : Adoption – Ordre du jour

Il est proposé par Monsieur Gilles Blanchette
Maire de Ville de Bois-des-Filion
appuyé par Madame Liza Poulin
Mairesse de Ville de Blainville

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que modifié par le report du point 9.9 et ajout au point 6.3 et demande d'un avis préliminaire au MAMH :

1. **Ouverture et suspension de l'assemblée**
2. **Réouverture de l'assemblée**
3. **Période de questions**
4. **Adoption de l'ordre du jour**
5. **Approbation et suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 26 janvier 2022**
6. **Aménagement, gestion des cours d'eau, environnement et rénovation domiciliaire**
 - 6.1. **Résolution** – Demandes d'émission de certificats de conformité
i. Ville de Lorraine : #URB-02-08 et #URB-03-12
 - 6.2. **Avis de motion** – Projet de règlement 22-01 – Règlement amendant le Schéma d'aménagement et de développement 2005 afin de modifier les dispositions relatives aux lots à proximité des cours d'eau et des lacs
 - 6.3. **Résolution** – Adoption du Projet de règlement 22-01 – Règlement amendant le Schéma d'aménagement et de développement 2005 afin de modifier les dispositions relatives aux lots à proximité des cours d'eau et des lacs et demande d'un avis préliminaire au MAMH
 - 6.4. **Résolution** – Adoption du document indiquant la nature des modifications – Projet de règlement 22-01 – Règlement amendant le Schéma d'aménagement et de développement 2005 afin de modifier les dispositions relatives aux lots à proximité des cours d'eau et des lacs
 - 6.5. **Résolution** – Projet de règlement 22-01 Processus de consultation publique et avis public – Règlement amendant le Schéma d'aménagement et de développement 2005 afin de modifier les dispositions relatives aux lots à proximité des cours d'eau et des lacs
7. **Développement – Culture – Patrimoine – Sectoriel (Bioalimentaire, récréotourisme)**
 - 7.1. **Résolution** – Réorganisation du modèle de gouvernance de la Table Action Culture et Patrimoine
 - 7.2. **Résolution** – Développement culturel – Projet Cap sur le Théâtre – Octroi de mandat à Odyscène – Entente de développement culturel 2021-2023
 - 7.3. **Résolution** – Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier – Sous-volets 1a et 1b – 2022-2025 – Signature de protocoles d'entente entre la MRC et les villes participantes
8. **Développement économique de la MRC**
 - 8.1. **Résolution** – Ratification des décisions – Comité Aide Urgence aux PME et OSBL – Rencontre du 3 février 2022
 - 8.2. **Résolution** – Octroi d'une subvention de 5 000 \$ dans le cadre du Fonds de démarrage d'entreprise (FDE) – Dubeau Vrac inc.
 - 8.3. **Résolution** – Octroi d'une subvention de 5 000 \$ dans le cadre du Fonds de démarrage d'entreprise (FDE) – Industries ARmétal inc.
9. **Gestion administrative, financière et du personnel**
 - 9.1. **Dépôt** – Liste de la correspondance au 23 février 2022
 - 9.2. **Dépôt** – Rapport de la Chambre de commerce et d'industrie Thérèse-De Blainville



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

- 9.3. **Résolution** – Adoption des comptes payés et à payer du 27 janvier au 23 février 2022
- 9.4. **Résolution** – Nomination d'un membre citoyen et d'un secrétaire auprès du Comité Consultatif Agricole (CCA)
- 9.5. **Résolution** – Frais d'audit des états financiers 2021 – Coûts supplémentaires
- 9.6. **Résolution** – Adoption – Reddition de compte Fonds régions et ruralité Volet 2 – Période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021
- 9.7. **Résolution** – Adoption des priorités des interventions de la MRC 2022-2023 – Volet 2 du Fonds régions et ruralité
- 9.8. **Résolution** – Ressources humaines – Engagement de madame Anne-Marie Robitaille à titre de Coordinatrice du service de la comptabilité, des finances et investissements
- 9.9. ~~**Résolution** – Processus de recrutement d'une ressource en techniques juridiques~~
- 9.10. **Résolution** – Dépôt et transmission – Rivière aux Chiens – Rapport 1 – Étude hydrologique et hydraulique de la Rivière aux Chiens – MRC de Thérèse-De Blainville et ses annexes
- 9.11. **Résolution** – Dépôt et transmission – Étude sur L'Intelligence artificielle réalisée par Deloitte – L'opportunité d'un technopôle en intelligence artificielle pour les municipalités
10. **Dossiers régionaux et métropolitains**
 - 10.1 **Résolution** – Appui à la MRC de La Rivière-du-Nord – Déclaration d'intention de la mise en place d'un projet de zone d'innovation – Innovation transport Laurentides
11. **Sécurité incendie/sécurité civile**
12. **Gouvernance - MRC**
13. **Demande d'appui**
14. **Levée de l'assemblée**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-02-31

OBJET : Adoption et suivi – Procès-verbal de la séance ordinaire du 26 janvier 2022

Il est proposé par Madame Christine Beaudette
Mairesse de Ville de Boisbriand
appuyé par Madame Julie Boivin
Mairesse de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

QUE l'adoption du procès-verbal de la séance du conseil tenue le 26 janvier 2022 soit et est adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-02-32

OBJET : Avis de conformité
Amendement à la réglementation d'urbanisme de la municipalité de Lorraine

ATTENDU QUE la municipalité de Lorraine a présenté une demande d'amendement à sa réglementation d'urbanisme, soit les règlements : Lorraine : #URB-02-08 et #URB-03-12 pour approbation par la MRC de Thérèse-De Blainville;

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), la MRC doit, dans les 120 jours de la transmission des règlements et résolutions, examiner et vérifier la conformité de ces derniers aux dispositions de son Schéma d'aménagement et de développement ainsi que de son Document complémentaire;



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

N° de résolution
ou annotation

ATTENDU QUE les modifications apportées par les présents règlements sont les suivants :

Lorraine
#URB-02-08

Permis et certificat : Règlement modifiant le Règlement de permis et certificat #URB-02 et ses amendements afin de :

- **Ajouter et modifier** certaines définitions ainsi que certains changements concernant les équipements de piscine et les plongeoirs.

Lorraine
#URB-03-12

Zonage : Règlement modifiant le Règlement de zonage #URB-03 et ses amendements afin de :

- **Modifier** les dispositions relatives aux piscines résidentielles.

Il est proposé par Madame Julie Boivin
Mairesse de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
appuyé par Madame Christine Beaudette
Mairesse de Ville de Boisbriand

QUE les amendements à la réglementation d'urbanisme que la Ville de Lorraine a présenté, soit les règlements : Lorraine : #URB-02-08 et #URB-03-12 soient et sont réputés conformes aux dispositions du Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Thérèse-De Blainville ainsi que de son Document complémentaire;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à émettre un certificat de conformité à l'égard de ces règlements et de cette résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-02-33

OBJET : **Projet de règlement 22-01 – Règlement amendant le Schéma d'aménagement et de développement 2005 afin de modifier les dispositions relatives aux lots à proximité des cours d'eau et des lacs**

Avis de motion est donné par Monsieur Gilles Blanchette, Maire de la Ville de Bois-des-Filion qu'il sera adopté, à une séance subséquente du Conseil, le Règlement numéro 22-01 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement afin, notamment, de modifier certaines dispositions relatives aux lots à proximité des cours d'eau et des lacs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-02-34

OBJET : **Adoption du Projet de règlement 22-01 – Règlement amendant le Schéma d'aménagement et de développement 2005 afin de modifier les dispositions relatives aux lots à proximité des cours d'eau et des lacs et demande d'un avis préliminaire au MAMH**

ATTENDU QUE la MRC de Thérèse-De Blainville est soumise à l'application de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville a adopté le Règlement numéro 01-03.3 édictant son Schéma d'aménagement et de développement (SAD), lequel est entré en vigueur le 14 mars 2005;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

ATTENDU QUE le conseil de la MRC peut modifier son Schéma d'aménagement et de développement (SAD) conformément à l'article 47 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU la demande de la Ville de Blainville afin de modifier le Schéma d'aménagement et de développement (SAD) de la MRC concernant les dispositions relatives aux corridors riverains (dispositions relatives aux lots à proximité des cours d'eau et des lacs), laquelle est exprimée par la résolution numéro #2021-12-695 de la séance du conseil de la Ville de Blainville du 14 décembre 2021;

ATTENDU QUE la demande de la Ville de Blainville vise à :

- Prendre en considération que certaines municipalités sont propriétaires des rives de cours d'eau;
- Distinguer les normes de profondeur pour les lots situés dans un corridor de 100 m d'un cours d'eau, selon la superficie du bassin versant (supérieur ou inférieur à 20 km²), à l'instar de la plupart des MRC;
- Introduire la notion de lot adjacent;
- Nuancer des mesures restrictives afin de les adapter au contexte du territoire de la MRC en respect de la protection de l'environnement, de la sécurité et de la santé publique;

ATTENDU QUE les lots visés par la demande sont situés à l'intérieur d'un corridor de 100 m d'un cours d'eau, dont la superficie du bassin versant est inférieure à 20 km², soit les cours d'eau Dominic-Juteau et Sylvio-Lauzon et;

ATTENDU QUE les cours d'eau Sylvio-Lauzon et Dominic-Juteau, compte tenu de leur comportement hydrologique, n'ont pas d'historique d'inondation et qu'aucune problématique d'inondation ne se trouve en aval. (Aux confluents des cours d'eau desquels ils se jettent);

ATTENDU QU'une modification du SAD touchant les autres cours d'eau drainant une superficie inférieure à 20 km² se trouvant sur le territoire de la MRC sera vue ultérieurement, et ce, suite à une caractérisation de l'ensemble de ces cours d'eau;

ATTENDU QU' un avis de motion du Projet de règlement a été dûment donné à une séance tenue le 23 février 2022;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 50 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19,1), le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville peut demander l'avis du ministère sur la modification proposée au Schéma d'aménagement et de développement de la MRC;

ATTENDU QUE le Projet de règlement a été adopté à une séance tenue le 23 février 2022;

ATTENDU QU'une consultation publique sera tenue lors de la séance ordinaire du 23 mars 2022 à 14h00 et que le délai municipal pour recueillir les commentaires écrit sera du 28 février au 18 mars inclusivement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Christian Charron
Maire de Ville de Sainte-Thérèse
appuyé par Madame Christine Beaudette
Mairesse de Ville de Boisbriand

QUE le conseil de la MRC de Thérèse De-Blainville adopte, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Projet de règlement numéro 22-01 modifiant le Schéma



N° de résolution
ou annotation

2022-02-35

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

d'aménagement et de développement de la MRC de Thérèse-De Blainville, tel que déposé au Conseil;

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville autorise son directeur général, M. Kamal El-Batal, de s'adresser au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en vue de l'inviter à émettre son avis sur le Projet de règlement #22-01 amendant le Schéma d'aménagement et de développement 2005 afin de modifier certaines dispositions relatives aux lots à proximité des cours d'eau et des lacs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

OBJET : Adoption du document indiquant la nature des modifications – Projet de règlement 22-01 – Règlement amendant le Schéma d'aménagement et de développement 2005 afin de modifier les dispositions relatives aux lots à proximité des cours d'eau et des lacs

ATTENDU QUE conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*; le conseil de la MRC (art. 53.11.4) doit adopter, en même temps que tout projet de règlement modifiant son Schéma, un document qui indique la nature des modifications qu'une municipalité devra apporter, advenant la modification du Schéma d'aménagement et de développement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Jean Comtois
Maire de Ville de Lorraine
appuyé par Monsieur Christian Charron
Maire de Ville de Sainte-Thérèse

QUE soit adopté le document déposé au conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville précisant la nature des modifications.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-02-36

OBJET : Projet de règlement 22-01 Processus de consultation publique et avis public – Règlement amendant le Schéma d'aménagement et de développement 2005 afin de modifier les dispositions relatives aux lots à proximité des cours d'eau et des lacs

ATTENDU QUE le conseil de la MRC a adopté le Projet de règlement #22-01 ce mercredi 23 février 2022;

ATTENDU QUE conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q, c. A-19.1) (art. 53 à 53.4.); le conseil de la MRC doit tenir une consultation publique sur un projet de règlement modifiant le schéma;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Gilles Blanchette
Maire de Ville de Bois-des-Filion
appuyé par Madame Julie Boivin
Mairesse de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

QU'une consultation publique sur le Projet de règlement #22-01 sera tenue lors de la séance du mois de mars 2022 à 14h;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

QUE le délai municipal pour recueillir les commentaires par écrit des intéressés sera du 28 février au 18 mars 2022 inclusivement;

QUE conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. c. A-19.1), le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville, à l'égard du Projet de règlement #22-01 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement, crée une commission présidée par le préfet, M. Eric Westram, co-présidée par la préfète suppléante Mme Julie Boivin, du directeur général de la MRC qui agira à titre de secrétaire de ladite commission et de la Coordinatrice de l'aménagement et de l'environnement de la MRC à titre de ressource accompagnatrice et d'assistance.

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville délègue, au directeur général et secrétaire-trésorier, le pouvoir de déterminer les modalités de cette consultation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-02-37

OBJET : Réorganisation du modèle de gouvernance de la Table Action Culture et Patrimoine

ATTENDU la mission de la Table Action Culture et Patrimoine (TACP) de la MRC;

ATTENDU QUE dans un esprit d'éthique et d'efficacité opérationnelle, il est proposé et recommandé au conseil de réorganiser le modèle de gouvernance actuel de la TACP;

ATTENDU les explications fournies par le directeur général et le président de la TACP aux membres de la TACP et du conseil de la MRC;

ATTENDU la recommandation favorable des membres de la TACP;

Il est proposé par Monsieur Christian Charron
Maire de Ville de Sainte-Thérèse

appuyé par Madame Liza Poulin
Mairesse de Ville de Blainville

QUE le conseil entérine le nouveau modèle de gouvernance tel qu'il a été proposé et recommandé lors de la séance du conseil du 23 février 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-02-38

OBJET : Développement culturel – Projet Cap sur le Théâtre – Octroi de mandat à Odyscène – Entente de développement culturel 2021-2023

ATTENDU l'axe d'intervention 3.4. « Médiation artistique ou culturelle » de l'enjeu 3. « Vitalité et accessibilité » de la Politique culturelle de la MRC de Thérèse-De Blainville – 2^e génération;

ATTENDU QUE l'initiation des jeunes de 5 à 12 ans au théâtre professionnel en période estivale lors des activités des camps de jour et des programmes de terrain de jeux s'inscrit au niveau de l'axe d'intervention susmentionné;

ATTENDU l'entente de développement culturel (EDC) 2021-2023 conclue par la MRC et le ministère de la Culture et des Communications (MCC);

ATTENDU l'autorisation du MCC de reporter la réalisation du projet Cap sur le théâtre, prévue à l'année 1 (2020-2021) de l'EDC 2021-2023, à l'année 2 (2021-2022) de l'entente;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

ATTENDU le succès de l'édition 2019 du projet Cap sur le théâtre, réalisé sur le territoire de la MRC dans le cadre de l'EDC 2018-2020;

ATTENDU la proposition du projet présentée par Odyscène à la Table Action Culture et Patrimoine (TACP) et l'intérêt manifesté par Odyscène pour le réaliser, le 31 janvier 2022;

ATTENDU le coût du projet estimé à 30 000 \$ pour l'année 2022 selon la proposition susmentionnée, financée à parts égales par la MRC (15 000 \$) et le MCC (15 000 \$), sous la somme de 30 600 \$ prévue pour ce projet à l'EDC 2021-2023;

ATTENDU la contribution financière de 7 \$ plus taxes par enfant inscrit à l'activité demandée par Odyscène aux villes constituantes de la MRC et participantes;

ATTENDU la recommandation favorable de la TACP;

ATTENDU les crédits réservés pour ce projet dans le budget 2022;

Il est proposé par Monsieur Christian Charron
 Maire de Ville de Sainte-Thérèse
appuyé par Madame Liza Poulin
 Mairesse de Ville de Blainville

QUE le conseil de la MRC autorise le directeur général, monsieur Kamal El-Batal à :

- Débloquer les sommes nécessaires et prévues à l'entente de développement culturel 2021-2023 et au budget 2022 pour financer le projet;
- Octroyer un contrat de 30 000 \$ à Odyscène pour réaliser le projet en 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-02-39

**OBJET : Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier
 – Sous-volets 1a et 1b – 2022-2025 – Signature de protocoles
 d'entente entre la MRC et les villes participantes**

ATTENDU QUE la MRC a déposé, pour les villes de Boisbriand, Bois-des-Filion, Rosemère, Sainte-Anne-des-Plaines et Sainte-Thérèse, une demande d'aide financière au ministère de la Culture et des Communications (MCC) dans le cadre du Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier (PSMMPI), pour la restauration du patrimoine immobilier des propriétés privées (sous-volet 1a) et municipales (sous-volet 1b) inscrites en annexe de la « Demande de la MRC de Thérèse-De Blainville au MCCQ – Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier – Volet 1 : La restauration du patrimoine immobilier »;

ATTENDU QUE la contribution financière demandée par la MRC au MCC est de 1 090 800 \$ pour le sous-volet 1a et de 1 500 000 \$ pour le sous-volet 1b, montants qui incluent les sommes demandées par les cinq (5) villes de la MRC ayant participé à la demande d'aide financière pour les sous-volets 1a et/ou 1b;

ATTENDU la répartition de la contribution financière demandée au MCC pour les sous-volets 1a et 1b par chacune des cinq (5) villes de la MRC ayant participé à la demande d'aide financière, telle qu'indiquée à la « Demande de la MRC de Thérèse-De Blainville au MCCQ – Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier – Volet 1 : La restauration du patrimoine immobilier »;

ATTENDU les conventions d'aide financière (sous-volets 1a et 1b du PSMMPI) qui seront présentées à la MRC par la ministre de la Culture et des Communications, pour signature, et la répartition financière des contributions gouvernementales qui y sera inscrite;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

ATTENDU QUE les montants demandés par la MRC au MCC dans le cadre de la demande d'aide financière déposée le 21 septembre 2021 sont sujets à modification par le MCC et que les montants valides sont ceux inscrits aux conventions d'aide financière;

ATTENDU QUE les montants inscrits ci-haut sont sujets à amendement automatique en fonction des montants inscrits aux conventions d'aide financière;

ATTENDU QUE la MRC sera désignée « Bénéficiaire » des conventions d'aide financière;

ATTENDU QUE cette désignation impose des obligations, tant dans l'utilisation des sommes, que dans l'exécution des travaux;

ATTENDU QUE, dans les faits, les villes seront responsables de l'admissibilité et de l'autorisation de l'aide financière pour les travaux et les dépenses, du suivi et de la validation de ceux autorisés, du déboursement de la totalité de l'aide financière (jusqu'aux versements du MCC à la MRC, où la contribution financière du MCC sera acheminée aux villes) et de la transmission des documents exigés par la MRC pour que celle-ci puisse effectuer les redditions de comptes annuelles au MCC, dans le cadre de la convention d'aide financière pour le sous-volet 1a du PSMMPI;

ATTENDU QUE, dans les faits, les villes seront responsables de l'admissibilité et de la réalisation des travaux et des dépenses, du déboursement de la totalité des coûts (jusqu'aux versements du MCC à la MRC, où la contribution financière du MCC sera acheminée aux villes) et de la transmission des documents exigés par la MRC pour que celle-ci puisse effectuer les redditions de comptes annuelles au MCC, dans le cadre de la convention d'aide financière pour le sous-volet 1b du PSMMPI;

ATTENDU QUE, dans les faits, la responsabilité de la MRC se limitera aux redditions de comptes annuelles au MCC, dans le cadre des conventions d'aide financière pour les sous-volets 1a et 1b du PSMMPI;

ATTENDU QUE dans le cadre du PSMMPI, le MCC encourage et privilégie les demandes provenant des MRC et, bien qu'elle soit identifiée comme « Bénéficiaire » aux conventions d'aide financière, la MRC n'agira qu'à titre d'intermédiaire entre le MCC et les villes;

ATTENDU QUE la responsabilité et les obligations décrites aux conventions d'aide financière ne sauraient, pour ce motif, incomber uniquement à la MRC;

ATTENDU l'engagement des villes à assumer, pour la restauration de leur(s) propriété(s) municipale(s) et de la (des) propriété(s) privée(s) de leur territoire bénéficiant de la contribution financière du gouvernement du Québec, les droits et obligations prévus aux conventions d'aide financière de même que tout amendement ou entente additionnels conclus avec le MCC;

ATTENDU QUE cette contribution financière du MCC est consentie en service de dette sur une période de dix (10) à vingt (20) ans, selon les calendriers des versements de la contribution financière du MCC inscrits aux conventions d'aide financière;

Il est proposé par Madame Julie Boivin
 Mairesse de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
appuyé par Madame Christine Beaudette
 Mairesse de Ville de Boisbriand

QUE le conseil de la MRC autorise le directeur général, monsieur Kamal El-Batal, à signer un protocole d'entente entre la MRC et chaque ville participante, pour chacune des



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

N° de résolution
ou annotation

conventions d'aide financière avec le MCC dans le cadre du Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier (sous-volets 1a et 1b), définissant les responsabilités de chaque partie dans la mise en œuvre des conventions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-02-40

OBJET : Ratification des décisions – Comité Aide Urgence aux PME et OSBL – Rencontre du 3 février 2022

ATTENDU le contexte de la Covid-19 et ses impacts sur les besoins en fonds de roulement des PME de la MRC de Thérèse-De Blainville;

ATTENDU le Fonds d'Aide d'urgence aux PME (PAUPME) et le Volet Aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) mis sur pied par le ministère de l'Économie et de l'Innovation du Québec (MEI) et qui est administré par le réseau des MRC du Québec;

ATTENDU les explications fournies aux membres du conseil de la MRC lors de la séance du 23 février 2022;

ATTENDU les décisions des membres du Comité Aide Urgence aux PME lors de la rencontre en visioconférence le 3 février 2022 et qui se déclinent en ci-après :

1- Demandes d'aide financière AERAM (prêts avec volet de pardon)

| ENTREPRISE | VILLE | PRÊT | CLIENT | RECOMM. | \$ PARDONNÉ | Mo. | Add | DÉCISION | ATTRIBUÉ |
|--|-----------------|-------|---------|-------------------|-------------------|-----|-----|----------|-------------------|
| 9437-2604 Qc inc. (Gastronomie Di Casa) | Sainte-Thérèse | AERAM | Nouveau | 26 355 \$ | 21 684 \$ | 3 | | OUI | 26 355 \$ |
| Gym le vestiaire 2 inc. | Boisbriand | AERAM | Nouveau | 14 499 \$ | 11 599 \$ | 3 | | OUI | 14 499 \$ |
| Café Dépôt - 3421279 Canada Inc. (T. Clarizio) | Rosemère | AERAM | Nouveau | 27 880 \$ | 22 304 \$ | 3 | | OUI | 27 880 \$ |
| 9110-3010 Québec inc. (Caviar Sushi) | Bois-Des-Filion | AERAM | Nouveau | 50 000 \$ | 45 000 \$ | 3 | | OUI | 50 000 \$ |
| 9308-9969 Québec inc. (Pacini Rosemère) | Rosemère | AERAM | Nouveau | 50 000 \$ | 45 000 \$ | 3 | | OUI | 50 000 \$ |
| Société investissement Fiam inc. (Maison François) | Sainte-Thérèse | AERAM | Ancien | 13 248 \$ | 11 147 \$ | 3 | | OUI | 13 248 \$ |
| 9165-9243 Québec inc. (Bâton Rouge) | Boisbriand | AERAM | Ancien | 50 000 \$ | 45 000 \$ | 3 | | OUI | 50 000 \$ |
| 9144-5700 Québec inc. (Scores Sainte-Thérèse) | Sainte-Thérèse | AERAM | Ancien | 50 000 \$ | 45 000 \$ | 3 | | OUI | 50 000 \$ |
| 9331-7642 Québec inc. (Pizzeria no 900) | Boisbriand | AERAM | Ancien | 33 711 \$ | 28 673 \$ | 3 | | OUI | 33 711 \$ |
| 9395-7074 Québec inc. (Restaurant Kingyo) | Blainville | AERAM | Ancien | 50 000 \$ | 32 282 \$ | 3 | | OUI | 50 000 \$ |
| 9199-8757 Québec inc. (L'eggsquis Ste-Thérèse) | Sainte-Thérèse | AERAM | Ancien | 50 000 \$ | 40 525 \$ | 3 | | OUI | 50 000 \$ |
| École expression danse inc. | Blainville | AERAM | Ancien | 9 930 \$ | 5 969 \$ | 3 | | OUI | 9 930 \$ |
| 9381-3988 Québec inc. (Industria pizza bar) | Blainville | AERAM | Ancien | 50 000 \$ | 28 198 \$ | 3 | | OUI | 50 000 \$ |
| Nidhâna inc. (Salades sensations) | Blainville | AERAM | Ancien | 20 875 \$ | 16 700 \$ | 3 | | OUI | 20 875 \$ |
| Resto Bar & Grill Friends inc. | Ste-Thérèse | AERAM | Ancien | 41 030 \$ | 20 027 \$ | 3 | | OUI | 41 030 \$ |
| Belles Formes Inc | Blainville | AERAM | Ancien | 9 562 \$ | 7 649 \$ | 3 | | OUI | 9 562 \$ |
| 9230-5572 Québec inc. (Café Dépôt) | Blainville | AERAM | Ancien | 28 514 \$ | 23 211 \$ | 3 | | OUI | 28 514 \$ |
| Jardin Thai inc. | Rosemère | AERAM | Ancien | 31 077 \$ | 25 170 \$ | 3 | | OUI | 31 077 \$ |
| Studio Etre Pilates inc. | Blainville | AERAM | Ancien | 19 767 \$ | 10 670 \$ | 3 | | OUI | 19 767 \$ |
| Karaté Sportif Blainville inc. | Blainville | AERAM | Ancien | 6 357 \$ | 2 686 \$ | 3 | | OUI | 6 357 \$ |
| 9636-3805 Québec inc. (Chez Milot) | Boisbriand | AERAM | Ancien | 30 577 \$ | 25 108 \$ | 3 | | OUI | 30 577 \$ |
| 9214-6117 Québec inc. - Restaurant Nubo | BDF | AERAM | Ancien | 10 440 \$ | 8 266 \$ | 3 | | OUI | 10 440 \$ |
| Combinaison système santé | Rosemère | AERAM | Ancien | 14 205 \$ | 11 364 \$ | 3 | | OUI | 14 205 \$ |
| 4086503 Café dépôt gelato (M. Robitaille) | Rosemère | AERAM | Ancien | 21 602 \$ | 17 282 \$ | 3 | | OUI | 21 602 \$ |
| 9061-6665 Qc inc. (Café dépôt R. Clarizio) | Rosemère | AERAM | Ancien | 21 938 \$ | 17 550 \$ | 3 | | OUI | 21 938 \$ |
| Sanseverino et frères inc. | Sainte-Thérèse | AERAM | Ancien | 19 504 \$ | 15 603 \$ | 3 | | OUI | 19 504 \$ |
| 9143-2476 Qc inc. (Salon de billard Micky's) | Boisbriand | AERAM | Ancien | 25 988 \$ | 20 791 \$ | 3 | | OUI | 25 988 \$ |
| Studio moov | Boisbriand | AERAM | Ancien | 25 000 \$ | 17 761 \$ | 3 | | OUI | 25 000 \$ |
| 9264-2180 Qc Inc. (Dic Ann's Ste-Thérèse) | Ste-Thérèse | AERAM | Ancien | 22 601 \$ | 18 081 \$ | 3 | | OUI | 22 601 \$ |
| Arousse inc. | Ste-Thérèse | AERAM | Ancien | 18 120 \$ | 11 820 \$ | 3 | | OUI | 18 120 \$ |
| Mariejean inc. | Boisbriand | AERAM | Ancien | 21 035 \$ | 16 808 \$ | 3 | | OUI | 21 035 \$ |
| 9146-1566 Qc inc. (Chez Cora) | Sainte-Thérèse | AERAM | Ancien | 37 913 \$ | 30 331 \$ | 3 | | OUI | 37 913 \$ |
| 9402-6671 Qc inc. (La duperie Blainville) | Blainville | AERAM | Ancien | 12 562 \$ | 10 337 \$ | 3 | | OUI | 12 562 \$ |
| Restaurant Le friand d'œuf inc. | Sainte-Thérèse | AERAM | Ancien | 23 360 \$ | 18 688 \$ | 3 | | OUI | 23 360 \$ |
| | | | | 937 650 \$ | 582 697 \$ | | | | 937 650 \$ |

2- Demandes de rehaussement

| ENTREPRISE | VILLE | MONTANT |
|--|------------|------------------|
| Sushi Hako | Rosemère | 26 259 \$ |
| 9245-6276 Québec inc -Subway Rosemère-Bois | Rosemère | 35 381 \$ |
| Subway Grande-Allée | Boisbriand | 2 784 \$ |
| | | 64 424 \$ |

3- Demande de moratoire sur le capital

| ENTREPRISE | VILLE | DURÉE |
|------------------|------------|--------|
| COVID19FU-16788D | Boisbriand | 6 mois |

Il est proposé par Monsieur Gilles Blanchette
Maire de Ville de Bois-des-Filion
appuyé par Monsieur Jean Comtois
Maire de Ville de Lorraine



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville ratifie la décision des membres du comité d'aide d'urgence aux PME et OBNL du 3 février 2022 en ce qui a trait à l'octroi des PAUPME avec le volet AERAM, des rehaussements et du moratoire demandés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-02-41

OBJET : Octroi d'une subvention de 5 000 \$ dans le cadre du Fonds de démarrage d'entreprise (FDE) – Dubeau Vrac inc.

ATTENDU le Volet 2 du Fonds régions et ruralité et la Politique du Fonds de démarrage d'entreprise (FDE) et les priorités d'intervention de la MRC 2021/2022;

ATTENDU la demande de l'entreprise Dubeau Vrac inc. pour son projet et la recommandation favorable de la direction du développement économique;

Il est proposé par Madame Julie Boivin
Mairesse de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
appuyé par Madame Liza Poulin
Mairesse de Ville de Blainville

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville autorise l'octroi d'une subvention de 5 000 \$ dans le cadre du FDE à l'entreprise Dubeau Vrac inc. selon les termes et conditions établis par la Politique du FDE et selon les conditions d'admissibilité requises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-02-42

OBJET : Octroi d'une subvention de 5 000 \$ dans le cadre du Fonds de démarrage d'entreprise (FDE) – Industries ARmétal inc.

ATTENDU le Volet 2 du Fonds régions et ruralité et la Politique du Fonds de démarrage d'entreprise (FDE) et les priorités d'intervention de la MRC 2021/2022;

ATTENDU la demande de l'entreprise Industries ARmétal inc. pour son projet et la recommandation favorable de la direction du développement économique;

Il est proposé par Madame Liza Poulin
Mairesse de Ville de Blainville
appuyé par Madame Christine Beaudette
Mairesse de Ville de Boisbriand

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville autorise l'octroi d'une subvention de 5 000 \$ dans le cadre du FDE à l'entreprise Industries ARmétal inc. selon les termes et conditions établis par la Politique du FDE et selon les conditions d'admissibilité requises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-02-43

OBJET : Liste de la correspondance au 23 février 2022

La liste de la correspondance « MRC de Thérèse-De Blainville - Séance du 23 février 2022 » est déposée aux membres du conseil et versée aux archives de la MRC de Thérèse-De Blainville.



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

N° de résolution
ou annotation

2022-02-44

OBJET : Rapport de la Chambre de commerce et d'industrie Thérèse-De Blainville

Le « Rapport de la Chambre de commerce et d'industrie Thérèse-De Blainville » est déposé aux membres du conseil et versé aux archives de la MRC de Thérèse-De Blainville.

2022-02-45

OBJET : Adoption des comptes payés et à payer du 27 janvier au 23 février 2022

Il est proposé par Madame Julie Boivin
Mairesse de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
appuyé par Monsieur Christian Charron
Maire de Ville de Sainte-Thérèse

QUE les comptes payés et à payer, acceptés par les membres du conseil pour la période du 27 janvier au 23 février 2022 inclusivement, répartis comme suit : 158 994,45 \$ payés, 220 724,56 \$ à payer pour un grand total de 379 719,01 \$ soient et sont approuvés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-02-46

OBJET : Nomination d'un membre citoyen et d'un secrétaire auprès du Comité Consultatif Agricole (CCA)

ATTENDU l'article 148.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme qui précise la composition du Comité Consultatif Agricole (CCA) au niveau des MRC;

ATTENDU l'intérêt manifesté par monsieur Reynald Filion, citoyen de la Ville de Boisbriand à siéger et de s'impliquer en tant que membre-citoyen auprès du CCA de la MRC.

ATTENDU QU'en vertu du règlement régissant le CCA de la MRC, le conseil doit également nommer un secrétaire dudit comité;

Il est proposé par Madame Christine Beaudette
Mairesse de Ville de Boisbriand
appuyé par Madame Julie Boivin
Mairesse de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

QUE le conseil de la MRC accepte la nomination de monsieur Reynald Filion, résident de la Ville de Boisbriand à titre de membre-citoyen du CCA, et ce, du 23 février 2022 au 29 novembre 2023;

QUE cette nomination est renouvelable pour une autre période de deux années si intérêt manifesté de la part de monsieur Reynald Filion;

QUE le conseil de la MRC désigne madame Catherine Marcotty, Coordonnatrice de l'aménagement et de l'environnement, à titre de secrétaire du comité consultatif agricole.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

N° de résolution
ou annotation

2022-02-47

OBJET : Frais d'audit des états financiers 2021 – Coûts supplémentaires

ATTENDU l'exercice de l'audit en cours des états financiers de la MRC de 2021 mené par la firme Amyot Gélinas;

ATTENDU QUE les auditeurs doivent analyser 45 contrats et des cédules de prêts FLI et PAUPME avec AERAM afin de valider le solde au 31 décembre 2021 ainsi que l'admissibilité de l'emprunteur;

ATTENDU QUE les honoraires de cette opération non prévue dans le devis initial sont estimés à 11 497,50 \$ taxes incluses;

ATTENDU QUE dans le cadre de l'administration des PAUPME avec et sans AERAM et de l'entente établie par le Ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC, cette dernière garde un montant équivalent à 3% de la somme totale injectée aux PME en vue d'atténuer les impacts de la pandémie relative à la Covid-19 ;

Il est proposé par Madame Melissa Monk
Conseillère de Ville de Rosemère
appuyé par Monsieur Gilles Blanchette
Maire de Ville de Bois-des-Filion

QUE le conseil de la MRC autorise le directeur général de payer les honoraires totalisant 11 497,50 \$ taxes incluses à la firme Amyot Gélinas en vue de pouvoir analyser 45 contrats et des cédules de prêts FLI et PAUPME avec AERAM afin de valider le solde au 31 décembre 2021 ainsi que l'admissibilité de l'emprunteur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-02-48

OBJET : Adoption – Rapport d'activité (narratif) du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 et Reddition de compte Fonds régions et ruralité Volet 2 – Période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021

ATTENDU l'entente relative au Fonds régions et ruralité volet 2 – soutien à la compétence de développement local et régional des MRC (FRR-volet 2) par la MRC de Thérèse-De Blainville et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) en mars 2020;

ATTENDU QUE les articles 40 et 44 de ladite entente stipulent que la MRC doit produire le formulaire de reddition de comptes sur le site du MAMH ainsi que produire et adopter son rapport annuel d'activités conformément aux exigences de l'Annexe B, et ce, en vue d'informer sa population sur les actions du FRR-volet 2 pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021;

ATTENDU QUE ledit rapport couvre la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021;

ATTENDU QUE la MRC doit déposer le rapport prévu à l'article 40 de ladite entente sur son site Web et le transmettre au MAMH à titre informatif;

ATTENDU QUE l'ensemble des dépenses figurant dans le rapport du FRR-volet 2 sont conformes aux exigences de l'annexe A de l'entente relative au FRR-volet 2;

ATTENDU les explications des tenants et aboutissants du rapport FRR-volet 2 fournies lors de la séance du conseil du 23 février 2022;



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

N° de résolution
ou annotation

Il est proposé par Monsieur Gilles Blanchette
Maire de Ville de Bois-des-Filion
appuyé par Madame Melissa Monk
Conseillère de Ville de Rosemère

QUE le conseil accepte le rapport d'activité (narratif) et la reddition de comptes du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 relatif au volet 2 du Fonds régions et ruralité.

QUE le conseil mandate le directeur général, M. Kamal El-Batal, de transmettre ledit rapport par voie électronique au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, à titre informatif;

QUE le conseil autorise le directeur général, M. Kamal El-Batal, de procéder à la mise à jour du rapport d'activité pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 du FRR-volet 2 au niveau du site Web de la MRC en temps et lieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-02-49

OBJET : Adoption des priorités des interventions de la MRC 2022-2023 – Volet 2 du Fonds régions et ruralité

ATTENDU l'Entente relative au Fonds Régions et Ruralité (FRR) - Volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC conclut par la MRC de Thérèse-De Blainville (MRC) et le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) pour la période 2020-2025;

ATTENDU QUE la MRC doit adopter et déposer sur son site WEB ses priorités d'intervention 2022-2023 afin qu'elle reçoive subséquemment les versements du volet 2 du FRR 2022-2023;

Il est proposé par Madame Julie Boivin
Mairesse de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
appuyé par Madame Christine Beaudette
Mairesse de Ville de Boisbriand

QUE le conseil de la MRC entérine les priorités d'intervention 2022-2023 du FRR volet 2 et autorise le directeur général de les déposer dans le site WEB de la MRC et de les transmettre au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

| OBJETS PI-2022/2023 | Orientations territoriales – Non limitatives – Ajout possible |
|--|--|
| Réaliser des mandats au regard de la planification de l'aménagement et du développement du territoire de la MRC de Thérèse-De Blainville. | Dossiers métropolitains et régionaux <i>Coordination aux dossiers régionaux et métropolitains, actualisation du schéma d'aménagement, échantillonnage qualité des eaux en surface, mise en valeur de la Rivière des Mille Îles, Trame verte et bleue, dossiers en lien avec le REM, ARTM, EXO</i> |
| Soutenir les municipalités locales de la MRC en expertise professionnelle ou pour établir des partages de services (domaine social, culturel, touristique, environnemental, technologique ou autre). | Dossiers de mise en commun de projets techniques, sociaux et culturels <i>Journées de la culture, Été en spectacle, Patrimoine de musique classique, soutien aux projets culturels, patrimoine, gestion des matières résiduelles des ICI, schéma de couverture en sécurité incendie, sécurité civile et publique, archives</i> |
| Promouvoir l'entrepreneuriat, soutenir | Dossiers entreprises et PME <i>Soutien au développement économique et</i> |



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

N° de résolution
ou annotation

| | |
|---|---|
| l'entrepreneuriat et l'entreprise (PSE). | <i>entrepreneuriat, soutien à l'économie sociale et aux organismes communautaires, développement de partenariats avec les acteurs du milieu, développement économique intelligent et marketing territorial (ententes avec les autres MRC)</i> |
| Mobiliser les communautés et soutenir la réalisation de projets structurants pour améliorer les milieux de vie, notamment dans les domaines social, culturel, économique et environnemental (PSPS). | Dossiers projets structurants <i>Récréotourisme, Autoroute 19, voies réservées Autoroute 15, Parc régional des Mille-Îles, ententes cadres (Laurentides international, Synergie Économique Laurentides, Coopérative de solidarité des entreprises d'économie sociale, Moisson Laurentides, pistes cyclables</i> |
| Établir, financer et mettre en œuvre des ententes sectorielles de développement local et régional avec des ministères ou organismes du gouvernement et le cas échéant, d'autres partenaires. | Dossiers ententes sectorielles <i>Ententes régionales pour projets avec des organismes du milieu (Table de concertation bioalimentaire des Laurentides, Bureau du Cinéma et de la Télévision des Laurentides, Conseil de développement d'excellence sportive des Laurentides et autres)</i> |
| Soutenir le développement rural dans un territoire rural que la MRC aura à définir à cette fin. | Dossiers agricole et agroalimentaire <i>Mise en œuvre du Programme de développement de la zone agricole (PDZA) et autres projets</i> |

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-02-50

OBJET : Ressources humaines – Engagement de madame Anne-Marie Robitaille à titre de Coordinatrice du service de la comptabilité, des finances et investissements

ATTENDU le départ de madame Isabelle Dupont comme Coordinatrice du service de la comptabilité, des finances et investissements de la MRC;

ATTENDU QUE malgré le recours aux services d'un recruteur, il s'est avéré plus difficile de trouver un CPA correspondant aux conditions offertes par la MRC;

ATTENDU QUE madame Anne-Marie Robitaille travaille à la MRC depuis 2021 comme agente de soutien aux dossiers de la SHQ, de l'économie et de la comptabilité;

ATTENDU QUE madame Anne-Marie Robitaille dispose de plusieurs années d'expériences professionnelles à titre de technicienne comptable; directrice adjointe – département de comptabilité; chargée de comptabilité auprès de diverses entreprises privées, et ce, depuis 2004;

ATTENDU la volonté de madame Anne-Marie Robitaille de s'impliquer davantage dans les dossiers ayant trait à la comptabilité générale de la MRC;

ATTENDU QUE le directeur général est satisfait de sa prestation de service à titre d'agente de soutien aux dossiers sus mentionnés précédemment et notamment ceux de la Société d'habitation du Québec et les prêts d'aide d'urgence;

ATTENDU QUE dans un contexte de pénurie de la main-d'œuvre, le principe de la MRC de Thérèse-De Blainville préconise d'investir d'abord sur ses ressources humaines;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

ATTENDU QUE madame Anne-Marie Robitaille est soumise à une période probatoire de six mois assortie d'une évaluation de la direction générale;

ATTENDU QUE la présente décision de la direction générale a fait l'objet d'un accord préalable du préfet et de la préfète suppléante;

Il est proposé par Madame Liza Poulin
 Mairesse de Ville de Blainville
 appuyé par Monsieur Jean Comtois
 Maire de Ville de Lorraine

QUE le conseil de la MRC ratifie la décision de son directeur général d'investir sur madame Anne-Marie Robitaille en lui offrant le poste de Coordinatrice du service de la comptabilité, des finances et investissements à la suite du départ de madame Isabelle Dupont;

QUE le directeur général tiendra le conseil informé de l'évolution de la prestation de service de l'employée concernée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-02-51

OBJET : Processus de recrutement d'une ressource en techniques juridiques

Ce point a été retiré de l'ordre du jour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-02-52

OBJET : Dépôt et transmission – Rivière aux Chiens – Rapport 1 – Étude hydrologique et hydraulique de la Rivière aux Chiens – MRC de Thérèse-De Blainville et ses annexes

ATTENDU l'étude réalisée par la Firme JFSA en lien avec la rivière aux Chiens et qui s'intitule « Étude hydrologique et hydraulique de la Rivière aux Chiens – MRC de Thérèse-De Blainville et ses annexes »;

Il est proposé par Monsieur Christian Charron
 Maire de Ville de Sainte-Thérèse
 appuyé par Madame Julie Boivin
 Mairesse de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

QUE le conseil de la MRC :

- **ACCEPTÉ** le dépôt du rapport final réalisé par la firme JFSA aux archives de la MRC;
- **AUTORISE** le directeur général de le transmettre aux principaux partenaires : ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), ministère des Transports du Québec (MTQ), ministère de la Sécurité publique (MSPQ) et autres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

N° de résolution
ou annotation

2022-02-53

OBJET : Dépôt et transmission – Étude sur L'Intelligence artificielle réalisée par Deloitte – L'opportunité d'un technopôle en intelligence artificielle pour les municipalités

ATTENDU le mandat octroyé par la MRC à Deloitte en 2021 afin qu'elle réalise une étude relative à l'analyse de l'opportunité d'un technopôle en application de l'intelligence artificielle pour les municipalités;

ATTENDU les présentations faites par la firme Deloitte devant le conseil de la MRC en présence des directions générales en 2021 et 2022;

ATTENDU l'intérêt manifesté d'explorer cette thématique dans le cadre du volet 3 du Fonds régions et ruralité « Signature Innovation »;

Il est proposé par Madame Melissa Monk
Conseillère de Ville de Rosemère
appuyé par Madame Liza Poulin
Mairesse de Ville de Blainville

QUE le conseil de la MRC prend acte et connaissance et accepte l'étude réalisée par la firme Deloitte relative à « L'opportunité d'un technopôle en intelligence artificielle pour les municipalités »;

QUE le conseil de la MRC fait de « L'application de l'Intelligence artificielle au monde municipal » comme sa « Signature d'Innovation » de la MRC de Thérèse-De Blainville dans le cadre du volet 3 du FRR;

QUE le conseil de la MRC autorise le directeur général d'entreprendre les actions visant à :

- Faire tous les suivis relatifs à la présente résolution;
- Faire savoir au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) la Signature Innovation de la MRC;
- Entreprendre toute stratégie visant l'exploration, le développement et la concrétisation de la Signature d'innovation de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-02-54

OBJET : Appui à la MRC de La Rivière-du-Nord – Déclaration d'intention de la mise en place d'un projet de zone d'innovation – Innovation transport Laurentides

ATTENDU l'ambitieux projet d'électrification des transports contenu dans le Plan pour une économie verte 2030, développé par le gouvernement du Québec;

ATTENDU QUE le ministère de l'Économie et de l'Innovation a lancé un appel à projets pour la création de zones d'innovation devant répondre aux trois grands enjeux suivants :

- Permettre la création et la croissance d'entreprises innovantes ainsi que la conquête de nouveaux marchés en favorisant la mise au point de technologies et de produits innovants;
- Attirer des investissements privés locaux et étrangers pour la croissance et la hausse de la productivité des entreprises;
- Opérer une transition vers une économie à faible empreinte environnementale;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

ATTENDU la longue tradition de conception, de développement et d'assemblage de véhicules dans les Laurentides, laquelle a débuté en 1965 avec l'inauguration de l'usine de General Motors à Boisbriand;

ATTENDU la masse critique d'entreprises de transport présente dans la région des Basses-Laurentides;

- Paccar, à Sainte-Thérèse (1968);
- Nova Bus, filiale de Volvo, à Saint-Eustache (1993 à la suite de l'acquisition de MCI fondée en 1982);
- La Compagnie Électrique Lion, à Saint-Jérôme (2011);
- Bell Helicopter Textron, à Mirabel (1986);
- Airbus, à Mirabel (2019) à la suite de l'acquisition de Bombardier Aéronautique (2001);
- Doppelmayr, à Saint-Jérôme (1985);
- Orange Traffic, à Mirabel (1988)

ATTENDU la culture d'innovation en transport terrestre avancé dans les institutions d'enseignement et de recherche des Laurentides depuis la mise sur pied du CÉVEQ à Saint-Jérôme en 1996 et reconnue en 2002 par la désignation d'un créneau d'excellence en transport terrestre avancé dans les Laurentides, dans le cadre du programme ACCORD;

ATTENDU la présence de trois centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT), d'un centre de recherche et d'essais automobile, d'un campus universitaire, de deux CÉGEPs et d'un centre de formation du transport routier dans la région des Laurentides;

- Institut du véhicule innovant (IVI) affilié au CÉGEP de Saint-Jérôme;
- Centre de développement des composites du Québec (CDCQ) affilié au CÉGEP de Saint-Jérôme;
- Centre d'innovation en microélectronique du Québec (CIMEQ) affilié au Cégep Lionel-Groulx;
- PMG Technologies à Blainville;
- Université du Québec en Outaouais (UQO) à Saint-Jérôme;
- Collège de Saint-Jérôme;
- Collège Lionel-Groulx;
- Centre de formation du transport routier de Saint-Jérôme (CFTR);

ATTENDU la proximité d'un pôle aéronautique de calibre mondial, YMX - Aérocity internationale de Mirabel;

ATTENDU QUE, dans une étude de 2019 sur les facteurs d'attractivité de la région des Laurentides, le Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations (CIRANO) indique que les territoires les plus attractifs sont ceux dont les niveaux de croissance démographique sont les plus élevés;

ATTENDU QUE, pour la période de 2007 à 2017, c'est la région des Laurentides qui a connu la plus forte croissance de population en pourcentage des régions administratives du Québec avec 13,9%. Pour la même période, les MRC de Mirabel et de La Rivière-du-Nord se sont classées respectivement au premier et au troisième rang des MRC au Québec;

ATTENDU la formation d'un comité aviseur pour conseiller et pour orienter la MRC de La Rivière-du-Nord au niveau du développement d'un projet de zone d'innovation – Innovation Transport Laurentides;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

ATTENDU QUE, Innovation Transport Laurentides a pour ambition le développement de technologies, de composantes et de véhicules électriques autonomes dédiés au transport de personnes et de marchandises;

ATTENDU QUE la MRC de La Rivière-du-Nord a joué un rôle de facilitateur auprès des partenaires dès l'annonce du déploiement de zones d'innovation;

ATTENDU QUE la pandémie a mis en veilleuse les initiatives pour lancer le projet de zone d'innovation.

Il est proposé par Monsieur Christian Charron
Maire de Ville de Sainte-Thérèse
appuyé par Madame Julie Boivin
Mairesse de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville appuie stratégiquement son homologue de La Rivière-du-Nord dans son intention de relancer le projet de zone d'innovation – Innovation Transport Laurentides – auprès des instances gouvernementales et auprès des partenaires privés et institutionnels.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-02-55

OBJET : Levée de l'assemblée

Il est proposé par Monsieur Gilles Blanchette
Maire de Ville de Bois-des-Filion
appuyé par Madame Christine Beaudette
Mairesse de Ville de Boisbriand

DE lever la présente réunion à 17h15.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Eric Westram, Préfet

23 février 2022

Kamal El-Batal, directeur général
et secrétaire-trésorier

Certificat de disponibilité de fonds :

Je, soussigné, Kamal El-Batal, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie par la présente que la MRC de Thérèse-De Blainville dispose des crédits suffisants pour défrayer le coût des dépenses décrétées aux termes des résolutions 2022-02-27 à 2022-02-55 lesquelles ont été adoptées à l'assemblée tenue le 23 février 2022.

Émis le 23 février 2022 conformément aux dispositions de l'article 961 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, ch. C-27.1).



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

N° de résolution
ou annotation

Le procès-verbal est sujet à l'approbation du conseil lors de la prochaine séance.

Kamal El-Batal,
Directeur général et secrétaire-trésorier